



CHS-DI 43 du 09 Octobre 2008

Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** au **COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE INTERDIRECTIONNEL DE LA HAUTE-LOIRE (CHS-DI 43)** attirent l'attention de tous les membres du Comité sur la place faite enfin aux **conditions de travail**.

Que ce soit au niveau européen où une **attention appelée a été faite** par l'Union Européenne au gouvernement français pour qu'il transcrive en pratique les nouvelles normes européennes en matière de conditions de travail.

Au niveau national en Mars 2008, un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail a été remis à Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

Le 01 Octobre 2008, la DSF 43 a tenu un CTPD avec comme thèmes centraux les **conditions de travail** et les **relations entre les CTP et les CHS**.

Une enquête nationale, dont les résultats ont été déclinés également au niveau local, par structures et grades (B et C uniquement) a servi de base de discussion.

On peut retenir de cette enquête que les agents de la **DSF de la Haute-Loire** sont majoritairement peu motivés par leur travail. Qu'ils se sentent peu soutenus par leur hiérarchie et même plus inquiétant qu'un nombre significatif ressent soit une **discrimination dans le travail**, soit un **harcèlement professionnel**.

Nous, représentants des personnels de la CGT, serons très vigilants sur tous ces points et cela pas seulement à travers une simple posture. En effet les changements incessants et souvent totalement incohérents quant aux objectifs et à l'organisation de nos services génèrent de plus en plus une pression, voire un stress néfastes à la **santé de tous**.

Le stress, il y a longtemps que nous signalons au sein de cette instance paritaire tous ses méfaits. Même si certains d'entre nous essaient de le minimiser, il est bien présent et le nombre important d'arrêt de travail devrait attirer l'attention de tous nos responsables.

Dans ce contexte il n'est pas utile de préciser l'importance du rôle de la hiérarchie. Lorsque les conditions de travail s'aggravent c'est souvent elle qui en est responsable et nous saurons s'il le faut en faire la publicité.

Nos gouvernants actuels ont décidé, comme promis, de supprimer la **Direction Générale des Impôts (DGI)** et la **Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP)** pour créer la **Direction Générale des Finances Publique (DGFIP)**. Au niveau local, suite à cette fusion nationale, nous sommes dans une situation bancal. Encore deux directions, avec deux responsables en attendant une **Direction Locale Unique (DLU)** et un seul responsable.

Néanmoins de nouveaux services de la future **DLU** vont être rapidement mis en place sous forme de **SIP** et autres **GFU**. Cette situation bancal, même si elle est défendue par certains, ne doit pas faire oublier que de très gros travaux vont être entrepris. Dans ce contexte la responsabilité du **CHS-DI 43** est totalement engagée.

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43 attirent l'attention de tous ses membres sur l'importance** de la santé de tous. Tout doit être mis en œuvre **pour assurer la sécurité de tous les personnels lors des travaux**. Tout doit être mis en œuvre pour assurer, si ce n'est le bien être du moins **un mal être le moins sensible possible**.

La commission de suivi des travaux que Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** ont exigé et obtenu doit être saisie dès les projets envisagés et jusqu'à leur terme.

Les divers autres acteurs du CHS-DI 43 doivent aussi y prendre toutes leurs responsabilités.

En matière de prévention, les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** tiennent à attirer l'attention du Comité sur un risque latent en matière de prévention pour la santé des agents de l'HDI du Puy en Velay. Nous avons, tantôt, signalé au comité l'installation d'antennes-relais* face à l'immeuble rue Alphonse Terrasson. A l'époque des documents avaient conclu qu'aucun risque ne pouvait être démontré.

Dernièrement 2 jugements de tribunaux de grande instance ont condamné deux opérateurs à démonter leurs installation au nom du principe de précaution et cela pour « risque potentiel sur la santé ».

Nous demandons que ce sujet soit traité en urgence par notre comité. Nous sommes responsables, tous, de la santé de tous les agents de nos diverses directions, nous devons donc prendre nos responsabilités **sous peine d'être coupables de troubles graves de la santé.**

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 sont pour un véritablement dialogue social de qualité qui dépasse la simple posture de circonstance, les sujets qui concernent ce Comité le méritent, pour ne pas dire l'exigent.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 au CHS-DI 43.

Madame ANDRE Michèle

Monsieur MAUREL Bernard

Monsieur CHAMBON Alain

Monsieur TRESCARTE Georges

* Pour information : Les mesures pour le public sont réalisées par des laboratoires privés et indépendants. Seuls les laboratoires accrédités par le **COFRAC** (COmité FRançais d'ACcréditation) sont reconnus par l'**ANFR** (Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques). Le respect du protocole de mesure de l'**ANFR** garantit l'objectivité des résultats.

Concrètement, la procédure la plus simple est de se rapprocher de la mairie de votre commune. En effet, l'Association des maires de France et l'Association française des opérateurs mobiles ont signé en 2007 un Guide des relations entre opérateurs et communes. Ce document de référence prévoit au §4.2.1 (p. 26) que toute personne (citoyen, maire, préfet...) peut demander aux opérateurs une mesure de champs électromagnétiques, charge à ces derniers de payer le coût de la mesure. Il suffit d'envoyer un courrier à la direction régionale de l'opérateur propriétaire de l'émetteur. Les adresses des directions régionales sont disponibles sur le mémento à l'usage des maires (p. 6)

http://www.anfr.fr/doc/docenligne/Plaque_sante.pdf

"Paris, le 3 octobre 2008
Courrier recommandé AR

Affaire : Antennes relais
Objet : Réunion du 17 octobre 2008

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

C'est par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, diffusé par votre cabinet le 2 octobre dernier, que j'ai appris que vous souhaitiez organiser, le 17 octobre prochain, une réunion de travail sur le dossier de l'implantation des antennes relais.

Vous y avez convié, semble-t-il, des représentants du Ministère de la Santé, du Secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire, du Ministère de l'Economie, de l'association des maires de France ainsi que les trois opérateurs de téléphonie mobile.

Le but de cette réunion serait de "faire un point neutre et objectif sur ce dossier" et de "discuter des problématiques et difficultés des uns et des autres".

En ma qualité d'avocat particulièrement sensibilisé aux problèmes liés à la téléphonie mobile et investi dans cet épineux dossier, il m'apparaît difficile d'envisager de faire un "point neutre et objectif" sur ce sujet sans entendre la voix des personnes souffrant de leur présence.

Pour assurer un caractère neutre et objectif à cette réunion de travail, il me semble impératif que vous entendiez des associations telles que ROBIN DES TOITS ainsi que des représentants des riverains d'antennes-relais.

En effet, il m'apparaîtrait sujet à caution qu'un représentant de l'Etat consulte les trois opérateurs de téléphonie mobile, au lendemain du dépôt d'une plainte pénale pour administration de substances nuisibles et d'un jugement ordonnant le démontage d'une antenne-relais au nom du principe de précaution, en ignorant une partie des acteurs de ce dossier.

A toutes fins, je me permets de vous rappeler que l'adoption d'une nouvelle réglementation, plus contraignante, permettrait de mettre fin à toute forme de polémique dès lors que seraient adoptées une réduction de l'exposition du public à 0,6V/m ainsi que des mesures d'éloignement des bâtiments sensibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Richard FORGET"

Après Bouygues, SFR... Et si les antennes-relais y passaient toutes?

Créé le 03.03.09 à 15h07 | Mis à jour le 03.03.09 à 19h29 |

Une antenne-relais, le 28 novembre 2008 à Paris/Jacques Demarthon AFP/Archives

- **Actu :** [SFR condamné à démonter une antenne-relais dans le Vaucluse](#)
- **A Lyon :** [Des parents prêts à saisir la justice contre Bouygues](#)

SANTE - Le jugement contre SFR implique qu'une jurisprudence est en train de se créer, contraire aux recommandations du ministère de la Santé...

Ondes propagatrices? Après la Cour d'appel de Versailles condamnant Bouygues à démonter une antenne-relais dans le Rhône il y a un mois, c'est au tour du tribunal de grande instance de Carpentras [de forcer SFR à démonter une antenne](#) en raison de sa «nuisance esthétique» et de «l'incertitude de son impact sanitaire».

Ce jugement qui fait référence au précédent versaillais implique qu'une jurisprudence est en train de se créer, allant à l'inverse des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et du ministère de la Santé. Ces derniers retiennent qu'«en l'état actuel des connaissances scientifiques et compte-tenu des faibles niveaux d'exposition (...) l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité (...) ne pouvait être retenue.»

«Le processus est totalement grippé»

Pas facile de s'y retrouver entre des tribunaux qui reconnaissant «une crainte légitime d'une atteinte directe à la santé» comme à Carpentras, et d'autres qui déboutent, faute de preuves, des plaignants se disant électrosensibles à cause des antennes-relais, comme cela a été le cas à Colmar.

La même schizophrénie règne sur le terrain. «D'un côté l'Etat nous fixe des obligations pour couvrir tout le territoire et de l'autre les maires n'osent plus nous donner les autorisations pour déployer des antennes alors que nous sommes en conformité avec l'ensemble des obligations et recommandations, le processus est totalement grippé», déplore-t-on du côté de l'Association des opérateurs de téléphonie mobile.

Un Grenelle des antennes-relais doit être organisé d'ici la fin du mois de mars pour mettre tous les interlocuteurs autour de la même table, ce qui n'a jamais été fait, l'Etat bottant souvent en touche sur ces questions.